



**PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Délégation régionale académique
à la jeunesse, à l'engagement et aux sports**

Paris, le **01 AOUT 2022**

Nos réf. : 2022-

Objet : Mobilisation Pass'Sport 2022 - 2023

Mesdames, Messieurs,

Le Pass'sport est reconduit pour la saison sportive 2022 - 2023. Ce dispositif est déployé par le ministère des Sports et des Jeux olympiques et paralympiques (MSJOP) au niveau national et par la région académique via la délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES) en Île-de-France en partenariat avec le mouvement sportif olympique et paralympique.

Il permettra de soutenir la pratique sportive dans une structure éligible proposant une offre d'activité physique et sportive pour 6 millions de jeunes au niveau national.

Il s'agit d'une aide individuelle, incessible, non sécable à usage unique.

Le dispositif est ouvert pour la saison 2022-2023 aux personnes remplissant l'une des conditions suivantes :

- Être né entre le 16 septembre 2004 et le 31 décembre 2016 et bénéficiaire de l'allocation de rentrée scolaire (6 à 17 ans révolus et ARS) ;
- Être né entre 1er juin 2002 et le 31 décembre 2016 et bénéficiaire de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (6 à 20 ans et AEEH) ;
- Être né entre le 16 septembre 1991 et le 31 décembre 2006 et bénéficiaire de l'allocation aux adultes handicapés (16 à 30 ans et AAH) ;
- Être étudiant âgé au plus de 28 ans révolus et bénéficiaire d'une bourse sur critères sociaux (BSC) de l'enseignement supérieur.

Il s'agit d'une déduction immédiate de 50 € lors de la prise d'une licence ou d'une adhésion annuelle dans une structure affiliée à une fédération sportive agréée par le ministère des sports et des JOP ou une association agréée domiciliée dans un Quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV) et/ou sur un territoire labellisé « Cités éducatives ».

Les structures pourront dès la rentrée de septembre procéder aux demandes de remboursements via l'application « LeCompteAsso ».

Le dispositif est ouvert pour des inscriptions prises du 1er juin au 31 décembre 2022.

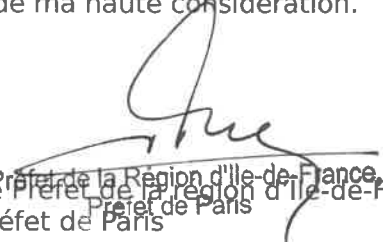
À l'heure où les données nous montrent que l'activité physique des jeunes est insuffisante, le Pass'sport est une véritable opportunité pour le mouvement sportif. En Île-de-France, les problèmes de surcharge pondérale ont augmenté de 8,5 % depuis 2005 et la dernière étude nationale de l'ANSES sur la sédentarité des jeunes fait état de 66 % des jeunes qui présentent un risque sanitaire préoccupant en raison d'une absence d'activité physique.

Plus de 150 000 jeunes franciliens ont bénéficié du Pass'Sport pour la saison sportive 2021 - 2022. L'objectif est de faire mieux sur la saison sportive à venir. Je sais pouvoir compter sur votre mobilisation. A moins de deux ans des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024, il est essentiel que les jeunes franciliens puissent bénéficier le plus largement possible de l'offre de pratique sportive riche et dense de notre territoire.

Pour toute question relative au déploiement du dispositif, je vous prie de prendre l'attache de la DRAJES Île-de-France (drajes-idf-polesport@region-academique-idf.fr). Vous trouverez également joint à ce courrier un dépliant relatif au déploiement de ce dispositif.

Je compte sur vous pour promouvoir ce dispositif au sein de vos associations.

Je vous prie d'agréer, mesdames, messieurs, l'expression de ma haute considération.



Le Préfet de la Région d'Ile-de-France,
Le Préfet de la région d'Ile-de-France,
Préfet de Paris

Marc GUILLAUME